1. CONDUITE À TENIR

En amont de toute crise / Risques majeurs

La population doit être sensibilisée aux bons comportements en amont afin d'avoir la réaction adaptée dès le déclenchement du signal national d'alerte et jusqu'au signal de fin d'alerte. Ainsi, « toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile » conformément à l'article L721-1 du code de la sécurité intérieure.

A minima, chaque citoyen doit donc se préparer en :

- s'informant sur les risques et procédures pouvant l'impacter sur son lieu d'habitation, son environnement professionnel ou de loisirs (vacances, sport, etc.);
 - préparant un kit d'urgence, pour en savoir plus et compléter son kit :
 - o http://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC
 - o http://www.gouvernement.fr/risques

Face à tout déclenchement (SNA, FR-ALERT, notifications, médias et réseaux sociaux officiels, etc.).

Dès que vous avez connaissance d'une alerte aux populations :

- se mettre en sécurité (bâtiment le plus proche, etc.);
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, car ils y sont protégés par leurs enseignants;
- s'informer sur la situation;
- sauf urgence vitale, ne pas téléphoner pour laisser les réseaux disponibles pour les services de secours ;
- respecter les consignes des autorités, s'il vous est demandé :
 - o de vous confiner, a minima:
 - fermer les portes et fenêtres,
 - calfeutrer les portes, fenêtres et bouches d'aération,
 - arrêter les systèmes de ventilation ou de climatisation.
 - o d'évacuer, a minima :
- emporter votre kit d'urgence préparé à l'avance.

Dans le cadre d'épidémie

Pour lutter contre la transmission de maladies infectieuses contagieuses, les services de l'État peuvent diffuser des informations générales concernant la mise en application de mesures spécifiques, notamment des mesures barrières et de distanciation physique.

Afin de limiter la propagation d'une maladie infectieuse contagieuse notamment à transmission respiratoire ou par contact, les mesures minimales sont les suivantes :

o se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique ;

- tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir ;
- o se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter;
- o éviter de se toucher le visage ;
- o respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- o saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

2. PRÉPARATION À LA CATASTROPHE

Toute action de secours ou de survie pour faire face à une situation de catastrophe sera d'autant plus efficace qu'elle aura été préparée voire même planifiée. Se préparer à la catastrophe, c'est réaliser un certain nombre d'actions préalables, dont l'objet est d'amener chacun à mieux mesurer l'importance de risques, de connaître les dispositifs de secours auxquels on peut avoir recours mais aussi de savoir agir en leur absence pour limiter les conséquences de l'événement, voire survivre.

Cette préparation doit tenir compte de la situation environnementale, géographique et familiale de chacun. L'utilisation du « plan familial d'autoprotection » aide à cette préparation (annexe 2).

a) S'informer des risques

Il est possible d'obtenir des informations sur les risques majeurs et des conseils sur les actions à mener auprès de :

- o la mairie qui est dans l'obligation de mettre à disposition des citoyens un document
- o d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), particulièrement ceux qui risquent de toucher la commune,
- la préfecture,
- o les pompiers,
- o la structure locale ou territoriale de la Croix-Rouge française,
- o son médecin,
- o sur les sites dédiés validés par les pouvoirs publics : www.ff 72.org.

b) Savoir alerter les secours publics

La connaissance des numéros d'urgence pour alerter les secours publics en cas d'accident ou de catastrophe est indispensable. Ces numéros et la façon dont il faut alerter les secours sont détaillés dans le chapitre « PSC : Alerte » de ce guide.

Connaître les signaux d'alerte aux populations qui informent d'une catastrophe imminente (voir ci-dessus) et les premières mesures à prendre en cas d'alerte est aussi nécessaire (voir CAT page précédente).

c) Mettre en place les consignes familiales

Quelques actions simples permettront à une famille d'adopter les bonnes conduites à tenir :

- repérer et signaler les lieux pour couper l'eau, l'électricité, le gaz. La présence du robinet ne suffit pas toujours, une étiquette placée au-dessus de celui-ci facilite son identification et la mise en œuvre même par un très jeune enfant,
- placer en sécurité et à un endroit connu et facilement accessible un double des clefs de la maison ou de l'appartement, les papiers ou les documents importants,
- prévoir un plan de regroupement après la catastrophe en cas de dispersion familiale (point de rendez-vous, personne contact) car les moyens usuels de communication (téléphone portable) sont souvent inopérants.
- Ce plan sera appliqué par chaque membre de la famille et facilitera ainsi le regroupement familial. Toutefois il ne servira aux enfants que s'ils sont en dehors de leur établissement scolaire qui prévoit lui-même son propre plan de regroupement des élèves.

Se préparer à une catastrophe c'est aussi connaître les plans de secours particuliers des établissements (lieux du travail, hôtel, écoles). Ces plans de secours sont souvent objectivés pour le public par des affiches de consignes, des plans d'évacuation ou des marquages (SORTIE DE SECOURS). Ces plans de secours sont testés régulièrement pour garantir leur efficacité. Il est conseillé de faire la même chose à la maison.

d) Connaître les gestes de premiers secours

La connaissance des gestes de premiers secours permet non seulement d'apporter de l'aide à une victime qui est blessée ou qui présente des signes de malaise mais aussi de se soigner soi-même et de pouvoir reconnaître des lésions ou des signes de maladie qui peuvent nous toucher. La connaissance des gestes de premiers secours fait l'objet d'une formation particulière : Premiers Secours Citoyen..

e) Connaître les besoins fondamentaux à la survie

Ces besoins, qui sont développés dans le chapitre sur les principes de survie, sont essentiels. Leur connaissance peut aider chacun à constituer une réserve de moyens qui peut être utilisée en cas de sinistre. Cette réserve de moyens, regroupés dans un sac communément appelé Catakit, constitue un véritable lot de secours pour faire face à une catastrophe. Un inventaire de ce kit est fourni en annexe (annexe 3). La Croix-Rouge française propose lors de la formation des exemples de Catakit (fig. 3).

f) Limiter les conséquences économiques des accidents

Se préparer à une catastrophe, c'est aussi avoir de l'argent en espèces sur soi (possible mauvais fonctionnement des autres moyens de paiement après la catastrophe). C'est également avoir une couverture d'assurance qui intègre les risques majeurs.